

Chanoine Brugière

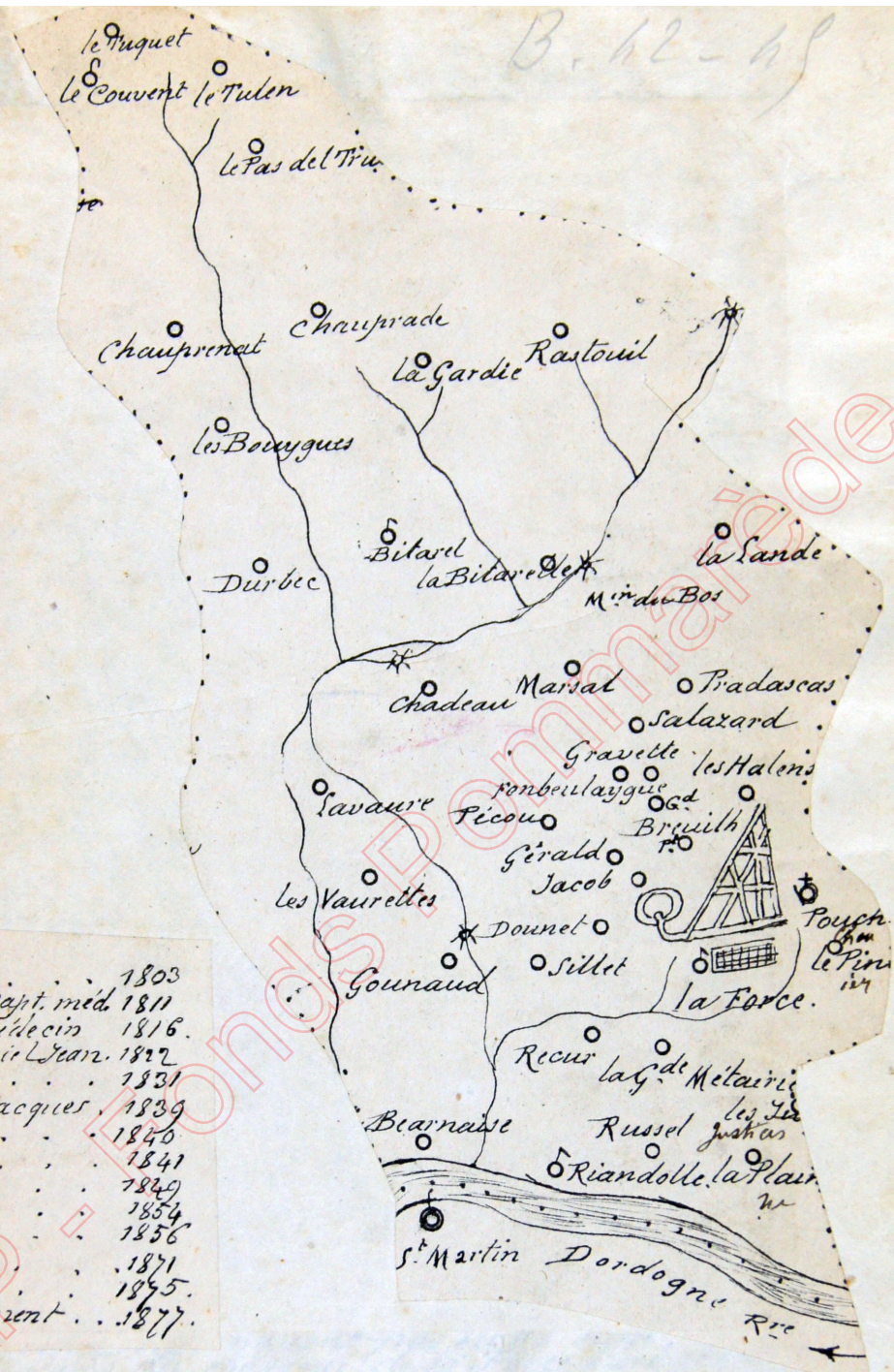
La Force



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

La Force

B. 62-49



La Force.
 Chignac Pierre. . . 1803
 Thermes Jean-Bapt. med. 1811
 de Terme J.B. medecin 1816.
 Chevalier Gabriel Jean. 1812
 Gast Etienne. . . 1831
 Bonnet Jean Jacques. 1839
 Gast. . . 1840
 Bonnet. . . 1841
 Delmas. . . 1849
 De Termes. . . 1854
 Gast. . . 1856
 Clamen. . . 1871
 Simonnet. . . 1875
 Clament Clement. . . 1877.

70. le Puquet 44 m.	la Gardie 44 m.	3. le Pinier 10 ES
le Mairie 11	8. Girault 7 m	9. Pouchou 12 E
la Barriere (incm) 3.	1. Girault 7 m	2. Pradascas 11 m
les Bouygues 20 m.	4. Gounaud. 17 m	10. Recur 130 13
la Bitardie 3 m	5. Gravette 2 m	Rastouil. 44 m
la G. de Barie 11 m	6. les Halens id.	8. Riandolle 11 m
Breil 11	8. Jacob 7 m	14. Russel 2
les Bouygies 6 m	2. les Jus 11 m	4. Salazard 2 m (inc)
les Chauprades 44 m	la Sande 7 m	15. Sillet 105
Chauprenat 5 m	4. Marsat 2 m	17. le Tulon 7 m
le Chauprenat 7 m	le Bos 2 m	2. Touron 105
Chauprenat 7 m	7. M. de Mirade 11 m	11. Tuquet 7 m
Dounet 7 m	le Pas del Trac 5 m	7. Savaure 2 m
Durbec 2 m	2. Picou 1 m	14. les Vauvrettes 20 m
Fontenay 1 m	la Plaine 256	le Vieux Vignoble 1822

La Force. 1241 hab.; 1560 hect.; 18^m 65^m altit.;
chef-lieu de canton, à 10 K de Bergerac; à 58 K
de Périgueux.

Revenus (Commune en 1884) 68, 21 x 57.
Revenus (Fabrique en 1881) 1325^{fr} ch. 845^{fr}

Sol: Mollasse. Alluvions. Cette commune, qui
est composée d'une partie en plaine et d'une
autre partie en collaue est arrosée par la ri-
vière de la Dordogne et par le ruisseau de
l'Eyrnaud.

Origines: «Parochia S^t Victoris (Pouillé du XIII^es.);
«Capella de Forcia» archiprêtre de Velhins, 1382

Pouillé: «à l'ostal de la Forcia» 1395. -

Téculaire et patron S^t Victor de Marseille; 21 juill.
(Pouillé du XIII^es); (statistique de l'Evêché) etc.

Église. Anciennement l'église paroissiale dont
il ne reste aucun vestige, était située à l'extrémi-
té est du bourg au lieu des Touchoux; en 1733

elle fut rebâtie à l'extrémité opposée, au lieu
de Jacob et consacrée en 1742 par Mgr de Macheco

de Prémecq. Reconstituée enfin à la même
place, elle a été consacrée par Mgr Dabert

le 17 septembre 1874. - Il y a une tribune; 2 sacrist.
Le grand autel a de la valeur; il est en bois sculpté

d'ordre corinthien, à colonnes torses, et pro-
vient de l'ancienne église.

Il y a deux chapelles dédiées à la S^t Vierge et à
S^t Joseph.

- Tableaux: Descente de la Croix; Adoration des Mages.
16 croixes, avec vitraux; du Bon Pasteur; de S^t

Victor; de S^t Pierre; S^t Jean Baptiste; S^t Papi-
léon; la Vierge; S^t Joseph; le Sacré Cœur; le Bap-

tême de Notre-Seigneur.

Cloche. La cloche fondue en 1852 porte les noms
suivants: Antoine Monrecoeur Curé; Armand

Determes maire parain, Mme Vve Marie Pons ma-
rraine. (Demander l'inscription complète.)

- (Arch. de la Dord., série O) 1823. Entre les Sieurs Barbe-
maître fondeur de cloches habitant à Marmande

et Pierre-Antoine Determes maire... Barbe s'oblige à
refondre la cloche de l'église... dont le poids doit

être porté à trois quintaux métriques ou 600 li-
vres, ancien poids. M^r le Maire fournira le métal,

du surplus, le nombre de briques et la terre né-
cessaire pour construire le creuset ou fourneau...
La force 23 août 1823.

(1) L'église de La Force fut consacrée le 17 juin 1742
par Mgr Jean-Christophe de Macheco de Prémecq
en l'honneur de S^t Victor avec les reliques des saints
Martyrs Philothée et Théodore renfermées dans
l'autel; sont accordés un an d'indulgence au
jour de la consécration et 40 jours au jour de
l'anniversaire de la dédicace pour ceux qui la
visiteront. Le jour anniversaire est assigné au dimanche.

La Force, suite.) Cimetière autour de l'église.
 Presbytère à 500 m. 7 pièces avec dépendances.
 Jardin et enclos de 40 ares avec une terre de
 dix ares et une prairie de 30 ares. Le presbytère a
 été reconstruit par la commune en 1843.
 Ses sœurs de St. Joseph du Cheylard, établies par M.
 l'abbé de Molènes curé de Saffrac puis chanoine
 titulaire en 1864. Elles dirigent une école.
 Elles ont une chapelle privée où elles enten-
 dent quelquefois la sainte messe.
 450 pâques (200 h.) 2690 communions annuell.
 Confrérie du Scaupulaire du 25 janvier 1843.
 Confrérie du S. Sacrement — Enfants de Marie.
 Fondations de 38 messes par divers curés.
 Service à perpétuité fondé par M. Sardel, curé.
 12 mendiants; 3 sourds-muets; 4 idiots.
 7 cabarets ou cafés. — Marché le jeudi;
 foires: le premier jeudi de chaque mois.
 La population est mixte, les catholiques y domi-
 nent; l'esprit religieux est bon mais vivement
 attaqué par les diverses sectes qui divisent
 le protestantisme. Cette paroisse est facile à
 desservir.
 Le château de la Force commencé en 1604, ache-
 vé en 1612 par Jacques Nompar de Caumont
 Saffrac, maréchal de France, l'un des plus
 beaux de la province par sa situation, sa
 structure et ses pierres polies provenant de
 Russac, près La Sède. Il fut démoli par
 les ordres du Conventionnel Joseph Sakanal.
 A peine une légère dépression de terrain
 indique-t-elle le large fossé qui isolait le
 château. Il ne reste que les murs extérieurs
 des écuries construits sous le nom de recettes,
 qui étaient les plus belles de France après
 celles de Chantilly. Le duc de la Force ne
 possède plus que le vestibule d'entrée situé
 au milieu des écuries.
 Voici les termes de l'arrêté de Sakanal on ce qui
 concerne le château de La Force. (28 brumaire
 an II (17 novembre 1793): à l'égalité, liberte ou
 la mort. Sakanal. Représentant du peuple,
 etc... arrêté ce qui suit: Art. 1^{er} Le pont de Ber-
 gerac sera reconstruit... Art. 2. Les matériaux
 provenant de la démolition du château de
 la Force et de tous les autres repaires de la
 tyrannie qui vont être abattus dans l'éten-
 due de ce département, sont affectés à la con-
 struction du pont de Bergerac...
 Ces divers arrêtés n'ayant pas eu de suite, les
 matériaux du château de la Force furent em-
 ployés à la construction d'une manufacture
 d'armes établie à Bergerac, aux Vedelles,
 par décret de la Convention nationale. Voy.
 Bull. archéol. t. VI p. 401 à 403.)

L'inscription qu'on voyait autrefois au château
 de la Force a été retrouvée et offerte au Musée
 départemental, elle est ainsi conçue:
 « Cette maison fut édifiée l'an 1604 par Mes-
 sieur Jacques Nompar de Caumont seigneur et
 baron de Saffrac, conseiller du roy en ses con-
 seils d'estat et privé, capitaine des gardes du
 corps de Sa Majesté, gouverneur et son lieu-
 tenant général en ses royaumes de Navarre
 et pays souverain de Béarn. P. Boisson ar-
 chitecte. » (Bull. arch. t. XIV p. 60 (1887).)
 Anecdote relative au château de la Force:
 Dans le village de la Vigerie, commune de
 Sunay, canton de La Force, habitait au XVIII^e
 siècle, un vieil ouvrier du plus rare mérite:

cet homme s'appelait Pierre Menzie, dit
Tourcier. Avec l'expérience le plus simple,
on pourrait même dire le plus grossier, il
devait à la nature toute son habileté et
avait appris sans maître tout ce qu'il sa-
vait faire. — En ce temps-là le château de
la Force, quoique continuellement construit,
menaçait déjà ruine. Une énorme poutre,
placée dans une des salles principales,
avait cédé, et les plus habiles ouvriers man-
dés de tous les points de la France, avaient
déclaré qu'on ne pouvait la remplacer sans
démolir une partie du château; M^r de la
Force était désolé. Sur ces entrefaites Men-
zie, étant allé à la force, pénétra avec
d'autres personnes dans le château et con-
sidéra long-temps la réparation à faire
avec des yeux qui semblaient exprimer
plus que la naïveté, il attira l'attention
du duc. — Que regardez-vous là, mon ami,
lui dit ce dernier? — Monseigneur, repartit
Menzie, je regarde cette poutre qui cède,
et en ma qualité de charpentier je suis
surpris qu'on ne puisse pas en placer une
autre sans démolir. — Se ferez-vous vous?
Si je m'en étais mêlé, ajouta Menzie avec fierté,
et serait chose déjà faite! Le duc de la
Force ayant pris des informations sur
le compte de celui qui parlait ainsi, apprit
que c'était un habile ouvrier, mit du
monde et des matériaux à sa disposition
et dix jours après une nouvelle poutre
inébranlable prenait la place de l'ancienne
sans démolition aucune, à la grande sur-
prise de tout le monde. Pour le prix
de son travail Menzie demanda au duc la
somme de douze livres. Celui-ci lui en fit
compter quatre-vingts et lui dit d'ici-
ten on ne peut plus amical: «Vous ne
sauriez jamais faire vos affaires, mon
cher Menzie! Et sur ce il croyait en

être quitte à si bon marché mais il n'était pas
encore à bout de compte. Menzie était un intré-
pide braconnier, il demanda l'autorisation
de chasser en tout temps dans toute l'étendue du
duché. Le duc ne put refuser. Menzie, usant
voire même abusant de son droit de chasse,
avait tendu un piège à loup sur les bords de
l'Eyraud, entre la Forge-Basse et le Minde
(voir carte de St Georges de Blancaneix); pour cela
il avait coupé un jeune arbre à l'extrémi-
té duquel il avait attaché une corde qui
formait le piège. L'arbre, en se redressant,
devoit étirer le loup, et le plonger en-
suite dans les eaux de l'Eyraud très-froi-
des alors car c'était en hiver. Un de ses voi-
sins, étant venu par hasard passer par là,
eut une jambe saisie par la corde, fut
enlevé en l'air, puis plongé dans l'eau,
puis relevé en l'air, puis replongé dans
l'eau, jusqu'à ce qu'enfin ne perdant pas
la tête, il se souvint qu'il avait un cou-
teau dans sa poche, coupa la corde, tomba
dans l'Eyraud et se sauva. Si le chasseur
était habile, il faut avouer que le gibier
ne manquait pas de présence d'esprit.
Menzie avait fabriqué une pendule dont
tous les rayons étaient en bois et qui frap-
pait les heures sur un morceau de fer; c'était
merveilleux pour l'époque. Il exis-

te dans la commune de Lichas des descendants de Mentie, mais qui n'ont pas hérité de son génie. Nous lisons au Chroniqueur du Périgord... 1854 p. 216: « Il n'y avait point de chapelle dans le château, un oratoire, situé au-dessus de l'entrée principale, y fut inauguré le 24 octobre 1737. Ce fut dans l'église que l'on inhuma les membres de la famille de la Force de ce côté depuis 1737 jusqu'à la Révolution... il ne reste aucune trace extérieure de leurs tombeaux, si non deux marbres funéraires qui furent brisés à cette époque, et relégués dans les Recettes... »

Heureusement que les deux pierres tombales n'ont point péri, comme on le dit ici, mais soustraites au marteau démolisseur des révolutionnaires et offertes obligeamment en 1886 par M. le Duc de la Force au Musée départemental où elles sont aujourd'hui. Ces pierres tombales, bien conservées, sont en marbre noir. L'une d'elles, aux armes de la famille, surmontée de la couronne ducale, d'azur à trois léopards d'or armés, lampassés, couronnés de queues, l'autre sur l'autre, porte la date de 1737. L'autre est de 1734.

1^{re} inscription: - (Armes des Caumont).

« Cy gît très haut et puissant seigneur... re
« Antonin Nompar de Caumont Safforce Mar-
« quis de Castelnau né à Paris le 10 juin...
« 7, mort le 2 novembre 1737. » (Antonin de
« Caumont a sa mort était âgé de 17 ans.)

- 2^e inscription: (Ecu accosté de deux licornes)
« Fil vi vi. - Cy gît très haut et très puissant
« seigneur Monseigneur Armand Nompar de
« Caumont duc de Safforce, pair de France,
« marquis de Caumont, de Taillebourg, de
« Madurant, Agne (Eymet), Revillet, Boisse
« et Cugnac, comte de Mustidan, baron de
« Castelnau les Milandes, seigneur de la
« prévôté et domaine de Bergerac et autres
« lieux, décédé en son château de Safforce
« le 3 juillet 1764, à l'âge de 86 ans.
« Père de ses vassaux, puissant, riche, pieux,
« Il secourut les uns, il protégea les autres,
« Peuples, donnez des fleurs à ce cœur généreux,
« Combien de fois essayait-il les vôtres!

« Requiescat in pace. » (Bull. arch. t. XIV. 64)
Le poignard dont s'était armé le rigide
Ravallhae fut conservé longtemps au châ-
teau de Safforce. Il fut porté à Bergerac
après la destruction de ce monument et plus
tard donné au musée d'Artillerie à Paris.
Il est aujourd'hui, dit-on, entre les mains
d'un antiquaire de Berlin avec cette
réclame: « Je sousigne' a pris ce poignard
en 1815 dans le palais de justice de Paris.

« Depin, sergent-major. » (Bull. arch. t. X. p. 44)
- Bibliothèque. Manuscrit. Une grande partie
de la bibliothèque fut vendue en 1797 (Bull.
arch. t. V. p. 375); elle fut pillée à l'époque
républicainne (ibidem). - Un très gros
cahier (que j'ai parcouru) contient un catalogue
très long et très détaillé des livres de la médi-
son de Safforce; le même cahier renferme un
inventaire très intéressant des meubles de ce
même Château. (Archiv. de la Dord. Q 217. N° 24.)
cet inventaire doit être de 1793. - Autre cahier
- d'inventaire ibidem Q 216. N° 91. - Id. Q 222.

(Arch. de la Dord. 5.1) Dossier provenant du greffe de Bergerac, relatif au château de la Force. Procédure instruite contre Jean Sugau père notaire public prévenu d'avoir enlevé 32 pleines barriques de litres flouclaux. Remise au greffe le 14 thermidor à 5 heures du soir. — Le 25 thermidor, 2^{me} année le juré d'accusation a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à accusation. En conséquence le directeur du juré a rendu une ordonnance portant que led. Sugau (Jean Sugau habitant commune de Saixente) serait mis en liberté. On avait découvert ces barriques de litres en fouillant dans les caves du château pour y faire du salpêtre.

(Arch. de la Dord. 2 203 n° 97) Procès-verbal de première enchère et d'adjudication définitive... de 75 onceaux à droite et à gauche du chemin de Ricart jusqu'au dessous de l'abreuvoir du grand pré... formant la 24^e division des biens provenant de Caumont émigré située commune de La Force. Adjudgé au citoyen Jⁿ Jacques Pontier écuyer de la commune de Bergerac pour 3.325 livres. 16 prairial an III. "Terre et seigneurs de la Force. (Arch. Nat. coll. Sup. E 52 p. 47.) La terre de la Force a été possédée par les maîtres de Prévost de Beaupré et de Caumont et paraît avoir été demeurée de la châtellenie de Bergerac, car avant le XIV^e siècle on ne trouve point de seigneur de la Force. A la vérité les Prévôts sont connus longtemps avant cette époque; leur autel était situé dans le quartier de la ville qui a retenu leur nom et qu'on a appelé depuis le quartier prébostal. (Dans mes notes sur Samonix St Martin je trouve que Boson II comte de la Force (Comte de la Haute et Basse Marche) fonda au X^e siècle le monastère de St Sylvain. H.B.)

(Arch. Nat. fonds Lerpine. Roles gascons) (De anno 24 Henrici VIII ann. 1445 et 1446. n° 22. Rex concessit Guillelmo Androm. militi et alii totum jus suum in locis de Forca et Manduran.

1^{er} jan. 2^e p. 43 v°) — Famille de Caumont. L'origine des sires de Caumont se perd dans la nuit des temps; on ignore si ce sont eux qui ont donné leur nom à la ville de Caumont ou qui le lui ont emprunté. On les trouve dès le X^e siècle seigneurs de cette ville avec une grande puissance féodale. Au nom de Caumont ils ont ajouté celui de Nompur qu'un de leurs ancêtres conquit sous Charles V par sa valeur non pareille... leurs armes sont celles d'Angleterre; ils les ont gagnées avec leur épée sous les ducs de Guyenne. (Extrait des mémoires du Duc de la Force p. 5 note.)

Jacques Nompur de Caumont duc de La Force y naquit en 1550. Retenu à Bergerac et accablé d'infirmités et de blessures, il mourut dans cette ville en 1652. Après avoir échappé au massacre de la Saint Barthelemy (1572) le Maréchal de la Force se trouvait 38 ans plus tard dans le carrosse d'Henri IV quand ce prince fut assassiné (1610).

Ses Beaupré, seigneurs de la Force. (1 Jean de Beaupré chevalier, écuyer des écuyers du roi Charles VII, seigneur de Castel Nouvel avait épousé en 1440 Marie alias Mariotte Prévost. fille d'Helie Prévost seigneur de la Force et de Maduran et de Catherine de Talleyrand de

Grignols. Elle apporta à son mari ses droits, les biens qu'elle tenait du chef de son père, en la mouvance de la terre de Grignols et qui lui avait été donné par son testament du 14 juillet 1439, ratifiés dans son mariage avec Jean de Beaupoil; mais comme ces biens avaient été confisqués sur son père et sur son frère par ce qu'ils avaient tenu le parti des Anglais, Charles VII en fit don à Jean de Beaupoil et à Marie Prévôt sa femme, par lettres patentes données à Limoges le 5 mai 1442. Ces biens consistaient dans les terres de la Force et de Maduran et en l'hôtel noble de la prévôté en la ville de Bergerac en toute juridiction. Cependant ces époux n'en furent mis en possession qu'en 1449 ainsi qu'on le voit par un traité du 20 février de cette année conclu entre Jean de Bretagne comte de Penthièvre et de Périgord et Jean dit Jehannot d'Albret qui tenait le parti Anglais et avait garnison dans les châteaux de la Force et de Maduran. Ce seigneur ayant été fait prisonnier au siège de Maduran par les troupes du comte de Penthièvre et de Périgord, consentit pour sa rançon et quatre cents écus monnaie de France qui lui furent données en outre, à remettre les dites places à Jean de Beaupoil et à Marie Prévôt sa femme. Jean en fit hommage au Roi le 2 mai 1450 et transigea le 3 avril 1456 avec Charles de Talleyrand, seigneur de Grignols sur les droits qu'il prétendait sur ces terres le 8 août 1453. Charles VII adressa au sénéchal de Périgord des lettres portant ordre à Jean de Beaupoil chevalier seigneur de la Force d'abattre les places de La Motte-Montravel, Fouquierolles et autres forteresses qui s'étaient mises sous l'obéissance des Anglais. Jean fit son testament le 4 octobre 1478 et fut inhumé dans l'église des Frères Mineurs de Bergerac. — Hic de Beaupoil surnommé Prévôt seigneur de la Prévôt seigneur de la Force et de Maduran en Périgord, de Margesir et de Monthoyer en Saintonge et de l'hôtel noble de la prévôté en la ville de Bergerac, transigea le 20 septembre 1479, comme héritier de son père et ayant les droits de défunte Bourguine Prévôt avec Jean de Talleyrand sur les prétentions qu'il avait sur ces biens. Il ne vivait plus le 22 avril 1503. Il avait épousé le 2 novembre 1465 Odette de la Badine. Il eut 1. Jean de Beaupoil dit Prévôt chevalier baron de la Force et de Maduran qui fit trois testaments (1515, 1517, 1520) et mourut sans enfants de Claire de Talleyrand de

de Grignols, qu'il avait épousée le 3 novembre 1501. Elle était fille de Jean de Talleyrand, seigneur de Grignols, prince de Chalais, vicomte de Tronsac et de Marguerite de la Tour d'Auvergne. Ces deux époux vendirent le 2 mai 1519 à Jacques d'Atx seigneur de Meymy et de la Feuillade, plusieurs rentes assises dans les paroisses de Bruc, de St. Léon, de Tauré, de Villamblard et de Bourrou, et la moitié de la prévôté située à Grignols pour le prix de trois mille livres tournois. - Pierre de Beauport seigneur de Castelolet en Saintonge, institua héritier universel de Jean l'aîné en 1520. Le 26 juillet 1529 il fit son testament dans lequel il se qualifie de seigneur de la Force, de Masduran etc. François de Beauport avait épousé Philyppe de Pellegrue; ils ont eu pour fille: Philippe de Beauport, dame des baronnies de la Force, de Masduran etc. Elle épousa en 1542 François de Vivonne de la Chataigneraie qui fut tué en duel par Guy Chabot de Tarnac dans le parc du château de S. Germain en Laye le 10 juillet 1547. 2e par contrat du 15 mai 1554. François de Caumont, seigneur de Castelnau, auquel elle porta tous les biens de sa branche. Sa baronnie de la Force fut élevée en duché-pairie en 1637 en faveur de son fils Jacques Nomp de Caumont maréchal de France, capitaine des gardes du Corps du roi et gouverneur de Béarn. - La noble famille des Beauport est perpétuée jusqu'à nos jours, dans deux de ses branches représentées par M. le Comte de Saint-Aulaire, pair de France et ambassadeur à Londres, et par M. le Comte de Beauport, maire de Blaye (Extrait de la Généalogie de la famille de Beauport). Jacques Nomp de Caumont duc de la Force (15 janvier 1649) voy. Bull. arch. du Périg. t. IX p. 247 et suiv. - Voy. sur le château de la Force et la famille le Chroniqueur 1854; le Périgord illustré etc. - Belsunce. Henri François Xavier de Belsunce naquit, d'après la plupart des historiens, au château de la Force le 4 xbre 1671. Après être resté quelque temps chez les Jésuites, il devint vicaire-général d'Agen, puis évêque de Marseille en 1709 où nouveau Charles Borromée il se signala en 1729 et 1731 par son dévouement envers les pestiférés. Il se prononça avec force contre le jansénisme. Millévoix a chanté son dévouement dans le poème de Belsunce et Marseille lui a érigé une statue en 1853. S. R. P. Dom Béranger, bénédictin de Marseille a écrit sa vie. Voy. aussi la notice de la Guirlande monumentale p. 194.)

culte protestant à La Force. (Voy. semaine religieuse du 11 mai 1867.)

Depuis 1848 les protestants ont choisi la Force comme centre de propagande et y ont accumulé avec zèle et persévérance des ressources considérables venues de toutes les parties de la France, d'Angleterre, de Suisse, de Belgique, d'Amérique même. Successivement ils y ont fondé un presbytère protestant, une maison d'école pour les garçons, une école de filles, un orphelinat de filles, un asile pour les incurables des deux sexes, ces établissements, séparés les uns des autres, occupent un terrain considérable, sont bien tenus, bien dirigés, ont obtenu à leur fondateur, en 1860, le premier prix de vertu décerné par l'Académie Française. Tout cela rend leur influence dangereuse pour la foi des Catholiques. » (Extrait d'une circulaire par M. de Nolens, curé de La Force en 1862 pour la fondation d'une école de religieuses).

1868. Extrait des pièces produites devant les commissaires du Roi dans le procès intenté par le syndic du clergé de Périgueux contre les protestants de la Force au sujet de leur temple. Les protestants prétendaient que leur édifice bâti dans le château de la Force datait de 1674 et par conséquent que l'on devait observer l'édit de Nantes. Les catholiques prétendaient au contraire que le temple n'avait été bâti qu'en 1620 et qu'ils n'avaient pas le droit de le conserver. Voici l'arrêt des deux partis en commençant par les catholiques:— L'an 1668. Nous Claude Pelliot, maître des Requêtes intendante de la justice en Guyenne et Guignard avocat au Parlement pour l'exécution de l'édit de Nantes étant assemblés vu les productions de chacune des parties tout considéré nous commissaires ayant opiné nous nous sommes trouvés partagés. M. Pelliot étant d'avis sous le bon plaisir du Roi d'ordonner que l'exercice public de la religion protestante soit interdit dans la Force et que le temple qui est dans la cour du château soit démolli sauf au Seigneur de la Force d'exercer sa religion dans une chambre aux termes de l'article 9 ou 8 de l'Édit de Nantes, d'autant que les défenses n'ont donné aucune preuve d'exercice réel ne faisant point voir qu'ils aient eu dans le bourg autre exercice que celui que le Seigneur faisait faire dans son château. Par leurs titres et particulièrement par l'extrait de baptême il apprit que l'exercice se faisait dans Masduran (Cm de St Pierre d'Eyradud) qui est le vieux château, que le nouveau ne fut bâti

qu'en 1620, que c'était dans l'ancien château qu'on baptisait les enfants et qu'il n'y a jamais eu d'autre temple que celui qui est dans la cour du nouveau château, que les édits n'ont jamais souffert de temple dans les châteaux des seigneurs et que les arrêts du conseil donnés sur les partages ordonnent la démolition de ce temple ainsi que tous ceux qui pourraient être bâtis dans tout autre château. Maintenant Guignard au contraire était d'avis que l'exercice public de la R. P. (Religion Réformée) fut maintenue à la Force parce que l'extract de leurs baptêmes commençait en 1574 et finissait en 1602, il marquait en outre l'ancienneté de leurs possessions, celle de 1574 où il y eut des baptêmes le 1^{er}, le 5, 6, 12, 15, 22, 29 du mois de septembre, qui prouvent clairement le premier établissement; 2^o qu'ils ont eu un ministre nommé Dupuy qui administrait tous les baptêmes, le tout tiré de l'extract des registres des baptêmes en l'église de Dieu comme porte le titre, enfin le ministre de la Force a part à la munificence du roi, ce qui montre que cette église est reconnue. Il est vrai que la Force est une terre de seigneur, mais comme il a eu le droit de faire prêcher à Maduran, il doit avoir le même droit en son château neuf. Sur la requête présentée au Roi par le seigneur de la Force, le roi lui accorda que le pavillon qui était dans la cour de son château ne serait pas démoli à la condition qu'on n'y ferait plus de prêches. (Ms bibl. Nat. coll. Sestine t. XV.)

— (Arch. de la Dord. série Q. 340. N° 36.) Vente du 4 prairial an III. Temple Protestant Commune de Saforce. Propriétaire Souis. Joseph Nompard Caymont Saforce, émigré. Adjudicataire Etienne Dejean 6.650^{fr}, plus 45.700^{fr} total 49,911^{fr} 53. — Cures et vicaires de la Force.

Jehan de Savoyssière. 1529.

Prieureau. 1635. 54. Saplace Vic.

Borredon Vic.

de la Brüllie. 1654. 55. Bailloly Vic.

Borredon curé.

Guibert. 1655. 92. Inaret Vic.

Mathias intrus. 92.

Savergne. 1746. 64. Duburguet Vic.

J. B. Borredon. 1803.

Chailveron vic.

Duisolier Vic.

Borredon frère. 1803. 21.

Rouchez vic.

Vergnas C. 1764. 74. Sacet. Minard. 1822. 35.

Moulhard vic.

Sebaeuf Vic.

Yardel. 1835. 44.

Montargne vic.

E. Sarge Savergne. 1774. 92. Monrecount. 47. 82.

Burdel vic.

Sarlandie Vic.

de Molènes. 1862. 67.

Dauriol Vic.

Sebaeuf Vic.

Dulac Vic.

Desvaux vic.

Montastier Vic.

Franc Vic.

Vidal vic.

Tourmier Vic.

Nège. 1867. 70.

Chabanes, Vic.

Sachère Vic.

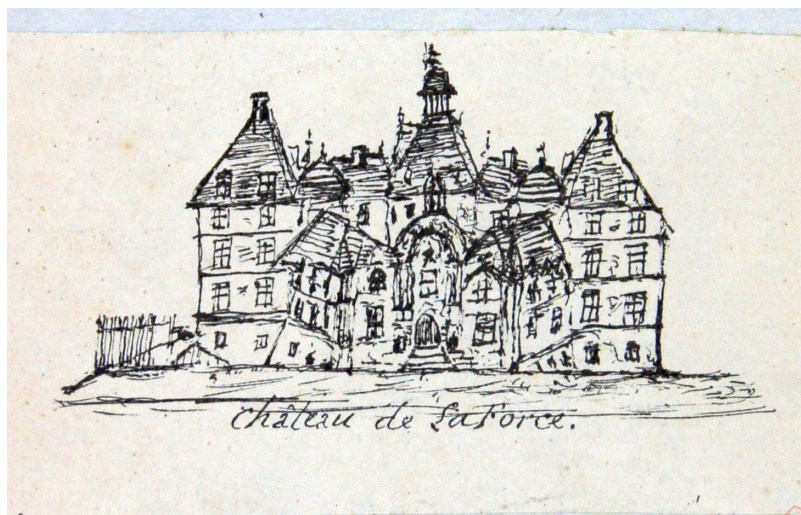
Miguel 1870.

Balitrant Vic.

Sei cure Vic.

Dubois.

On a signalé à la Force des tombeaux anciens et des poteries du moyen âge (ou ?) Relique de S. Victor apportée de Marville (partie de)



SHAP - Fonds Pommarède

Laforce.

1

1685-1739. D'après, m. et m. de l'église paroissiale
saint Victor de Laforce. Pécureau, de la Crouille, Guibert,
curés, Lacombe, Chouy vicaire; Beau, Rousseau, Ventailles,
Cuvier, Lavergne vicaire, puis curé; Viladard, Lacombe, Vigier,
Lacour, Bouchier, Lardade, Lafon, Biran, Pomier, Moysson,
Laforte, Labrie, Lagarde, Chauron vicaire - D'après de
Joseph Liger, f. l. de M. Liger Apparchery officier de M. le
duc de Laforce et de Mlle Anne Chervin 1729
Marie f. f. de M. Antoine Laforte et de Jeanne Danozier
† Dans la Chapelle du château 1732 - Marguerite
Pichon fille de M. Pichon, et qui a pour parrain le haut et puissant
seigneur Jacques Nompar duc de Caumont, pair de France;
colonel du régiment de Picardie infanterie qui signe l'acte 1738 -
Marie Lavergne, avec Anne Beau, en présence de très haut et
puissant seigneur M^{re} Henri Jacques Nompar de Caumont
duc de Laforce pair de France, et de très illustre Mlle Mlle
Charlotte Rose de Caumont Laforce épouse Jean-Jacques de
Souillac et de Jean Gilbert de Carbonnières la Chapelle Baron, et
d'Antoine de Chilhac des Fieus et d'Yves de Calmillat 1711 -
M. Jacques Adrien Chénier, vicaire de Camprau, avocat en Parlement
de Paris et juge du duché de Laforce, avec Mlle Judith Bourreau de
St-Martin, du Bourg d'Alben, paroisse d'Eyraud 1729 - Leonard
Brouss, pasteur du duc de Laforce, dans le cimetière 1670 (acte conféré)
- Mercurie Antonin de Caumont, marquis de Carlatrou, agi
de 17 ans f. de Jacques Armand, pair de France et d'Elisabeth
Guérol, Dame Duchesne, son épouse, dans la Chapelle de l'église
du côté de l'épître 1737 - De 1681 à 1686 nombreux baptêmes
de Chénier de Calin - Le 9 mai 1734, jour de Dimanche, nous approuvons
† par l'abbé Lavergne, on a fait la bénédiction de la nouvelle église
de la paroisse St-Victor de Laforce, dont la première pierre avait été posée
le 12 mars 1733. Après la bénédiction de l'église il y eut grand messe
avec diacre et sous-diacre; M. Monmarçon, prêtre de la Mission de
Périgueux, prêcha à l'évangile; le soir après vêpres, on donna la
bénédiction du saint sacrement; il assista à cette cérémonie 24 prêtres
9 du diocèse de Sarlat et 15 de ce diocèse. La bénédiction de lad. église
fut faite par M. Lavergne, curé de la paroisse, ayant été commis par
M^{re} Macheco de Permeaux, évêque de ce diocèse

L. V. P.

2/1740. 1772. D p^{re} 1^{re} Victor de Laforce. Laragne curé; Chauré,
Rouchez, Moutard, Montaigne, Bardet, Dauriol, Desvau, Vidal,
Chabannes, Balitrand, Laplace, Baillely, Enavé, Dubourquet,
Durolier vicaires; Vergnas, curé; Ebleuf, vicaire; Laragne curé;
Montastier, Courrier, Lachize, Escuve, Borredon, vicaire, Matthias
Past. de Jean f. l. de saint Jean Louban, intendant général Caré.
Du affaire de maison de M^{re} le duc de Laforce, et de
Delle Catherine de Mawry, du château 1740 - Anne-Jacobe, f. l.
De haut et puissant seigneur messire Bertrand marquis de Caumont
et d'Adèle Lucie-Madeleine Caland de Brasse, marquise de
Caumont, Dame, son épouse, parain M^{re} Armand Nompas de
Caumont, duc de Laforce, pair de France, et marraine Jacqueline
de Caumont Delle représentant Dame Jeanne de Mawry, veuve
de messire Jean François de Caumont de Beauvillae 1758 -
Armand-Jacques de Caumont, fils des précédents 1759 - Alexandre
Bertrand Nompas marquis de Caumont, fils des mêmes 1765 -
Léopold de M. Jean Louban, intendant de M. le duc de Laforce,
âgé de 48 ans dans l'église 1753. - Le 17 juin 1742 M^{re}
& D^{re} Miches de Premeaux vient consacrer la nouvelle église
de Laforce et en dressa acte sur les registres. A partir de
1778 jusqu'à 1799 le curé constate chaque année qu'il a célébré
20 messes obituales fondées par les seigneurs de Laforce et
qu'il fait célébrer un service à la même intention